

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**7 FÉVRIER 2023**  
**A 19h00**

Le 7 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 janvier 2023 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2023.02.1 - Rapport sur les actions entreprises par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes notifiées le 21 janvier 2022.**

- 1) d'acter la communication des actions entreprises par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, faisant suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France lors de l'examen des comptes et de la gestion au cours des exercices 2015 à 2020 et notifiées le 21 janvier 2022 ;
- 2) que la présente délibération fait office de rapport.

**D.2023.02.2 - Règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) d'adopter le règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2023 ;
- 2) de fixer le seuil de rattachement des charges et des produits à 3 000 € TTC pour les engagements unitaires non récurrents, à partir de 2023 ;
- 3) d'adopter l'application des durées d'amortissement présentées en détails en annexe à compter de 2023 (biens entrant dans l'actif en 2023) ;
- 4) de fixer l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au *pro rata temporis* à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500€ TTC) et des travaux de vidéoprotection. Les biens de faible valeur sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Les travaux de vidéoprotection achevés dans l'année sont amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.
- 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2023.02.3 - Budget principal et budget annexe assainissement.**

**Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2023 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023, qui interviendra au Conseil communautaire prévu le 4 avril 2023.

**D.2023.02.4 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2022 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Attribution d'un fonds de concours de 2 475 624 € à la commune de Vélizy-Villacoublay.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 2 475 624 € à la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2022, pour le financement des travaux d'aménagement de l'école Simone Veil, la construction de la crèche les Nénuphars et Ludothèque, la réfection et l'étanchéité de la toiture-terrasse de l'Hôtel de Ville et les travaux du parking Mozart (1<sup>ère</sup> partie), d'un montant de 4 994 500 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 49,57 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Vélizy-Villacoublay devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

**D.2023.02.5 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2021 et 2022 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Attribution d'un fonds de concours de 227 868 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 227 868 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale des années 2021 et 2022, pour le financement des travaux de rénovation du gymnase Corneille (rénovation du club house et réhabilitation de la toiture du gymnase) et travaux d'aménagement du parvis du centre technique municipal, d'un montant de 1 094 365,31 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 20,82 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune du Chesnay-Rocquencourt devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

**D.2023.02.6 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Demande de réaffectation du solde du fonds de concours attribué à la commune de Bois d'Arcy.**

- 1) de réaffecter le solde du fonds de concours d'un montant initial de 190 339 €, soit 25 031,68 €, attribué à la commune de Bois d'Arcy, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2021, pour le financement de l'opération de travaux de réaménagement de la place de l'école primaire Jean-Louis Barrault, d'un montant de 74 697,55 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 33,51 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;

- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- 5) que la commune de Bois d'Arcy devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fonds de concours.

#### **D.2023.02.7 - Vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

##### **Attribution d'un fonds de concours de 46 773 € à la commune de Bièvres.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 46 773,5 € à la commune de Bièvres pour le financement des travaux de modernisation de son réseau de vidéoprotection, qui s'élevé à 93 547 € HT, dans le cadre de la troisième phase de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % de ce coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du comptable public du Service de Gestion Comptable ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Bièvres devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée.

#### **D.2023.02.8 - Entente Axe-Seine.**

##### **Adhésion de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et désignation de ses représentants.**

- 1) d'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'Entente Axe Seine constituée initialement entre la Communauté urbaine du Havre, la Métropole de Rouen, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris et désormais étendue à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) riverains de la Seine en aval de Paris ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'Entente Axe Seine ;
- 3) de désigner, au scrutin public, pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'Entente Axe Seine, les représentants suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Luc Wattelle	M. Vincent Mezure

- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

#### **D.2023.02.9 - Société d'économie mixte Patrimoniaire-Yvelines Développement (SEM YD). Approbation par le communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la prise de participation pour les projet iXCampus à Saint-Germain-en-Laye et SEQENS à Porcheville.**

- 1) d'autoriser la prise de participation de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniaire-Yvelines Développement, dans le capital de la société civile immobilière iX78 (en cours de constitution) pour la réalisation du projet de construction de deux bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur et au développement d'entreprises, projet porté par iXcampus, sur le site de Saint-Germain-en-Laye et ce, à hauteur de 450 000 €, soit 45 % du capital, avec une possibilité d'ajustement jusqu'à 495 000 € ;
- 2) d'autoriser le représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de la SEM Yvelines Développement à voter en faveur de ce projet ;
- 3) d'autoriser la prise de participation de la SEM Patrimoniaire-Yvelines Développement, dans le capital de la société civile immobilière en cours de constitution pour le projet de rénovation d'un bâtiment porté par SEQENS sur le site de Porcheville et ce, à hauteur de 50 % du capital de ladite société, soit 600 000 €, avec une possibilité d'ajustement jusqu'à 660 000 € ;
- 4) d'autoriser le représentant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de la SEM Patrimoniaire-Yvelines Développement à voter en faveur de ce projet ;
- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **D.2023.02.10 - Zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Vélizy-Villacoublay.**

### **Adoption du projet de zonage par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avant mise en enquête publique.**

- 1) d'approuver le projet de plan de zonage d'assainissement collectif, non collectif et de gestion des eaux pluviales de la ville de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et le règlement de zonage afférent, annexés à la présente délibération ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à déposer un dossier d'enquête publique auprès du Tribunal Administratif de Versailles, relatif au zonage précité ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces démarches ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

## **D.2023.02.11 - Rapports annuels d'activité 2021 des syndicats de traitement des déchets.**

### **Présentation au Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc.**

- 1) de prendre acte, au titre de l'année 2021, des rapports d'activités des trois syndicats de traitement des déchets auxquels la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc adhère :
  - le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la boucle de la Seine (SITRU) pour les communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud ;
  - le Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) pour les communes de Versailles, du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay
  - le Syndicat mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères (SIDOMPE) pour les autres communes du territoire.
- 2) précise que ces rapports sont consultables au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et accessibles en ligne sur les sites : [www.sitru.fr](http://www.sitru.fr), [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr), [www.sidompe.fr](http://www.sidompe.fr).

## **D.2023.02.12 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. 9ème actualisation.**

### **Remplacement de membres au sein des commissions "Eau, Déchets et Enjeux environnementaux" et "Culture".**

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les représentants suivants au sein des commissions ci-dessous de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - Mme Véronique Aumont en qualité de suppléante au sein de la commission « Culture » pour la commune de Jouy-en-Josas,
  - Mme Caroline Bouis en qualité de titulaire au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » pour la commune de Bailly,
  - M. Mathieu Belkebir en qualité de suppléant(e) au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » pour la commune de Bailly ;
- 2) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

#### **COMMISSION 1** Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	-----
- Versailles :	Erik Linqier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	John Colleemallay	Michel Fastré
- 7 Châteaufort	Bernard Lérison	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais

- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

**COMMISSION 2** Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de-Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Moncef Elacheche
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

**COMMISSION 3** Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Jacques Breteche	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

**COMMISSION 4** Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Laurence Josset
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Stéphane Moreau
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

**COMMISSION 5** Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	Daniela Quint	Véronique Aumont
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quermen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

**COMMISSION 6** Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

**D.2023.02.13 - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES). 5ème actualisation.****Remplacement d'élus au sein de la CCES du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc.**

- de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la commune de Bailly au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
  - Mme Caroline Bouis en qualité de titulaire,
  - M. Mathieu Belkebir en qualité de suppléant ;
- que la composition de la CCES du PLPDMA, similaire à celle de la commission thématique permanente « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet

- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

## D.2023.02.14 - Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets. 3ème actualisation.

### Remplacement d'un élu au sein du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les délégués suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) :
  - M. Arnaud Hourdin en qualité de suppléant pour la commune de Rennemoulin,
  - Mme Caroline Bouis en qualité de titulaire pour la commune de Bailly,
  - M. Mathieu Belkebir en qualité de suppléant pour la commune de Bailly ;
- 2) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats de traitement et de destruction des déchets sont donc les suivantes :

<b>SIDOMPE</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BAILLY</b>	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
<b>BIEVRES</b>	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
<b>BOIS D'ARCY</b>	Jérémy Demassiet	Jean-Philippe Luce
<b>BUC</b>	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
<b>CHATEAUFORT</b>	Etienne Dupont	Emilien Nivet
<b>FONTENAY-LE-FLEURY</b>	Alain Sanson	Yannick Le Goaec
<b>JOUY-EN-JOSAS</b>	François Bréjoux	Alexandre Jamet
<b>LES LOGES-EN-JOSAS</b>	Olivier Lucas	Jean-Cosme Riviere
<b>NOISY-LE-ROI</b>	Marc Tourelle	Roch Doussou
<b>RENNEMOULIN</b>	Patrick Lainé	Arnaud Hourdin
<b>LE CHESNAY-ROCQUENCOURT</b>	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
<b>SAINT-CYR-L'ECOLE</b>	Kamel Hamza	Isidro Dantas
<b>TOUSSUS-LE-NOBLE</b>	Muriel Costermans	François Cheron
<b>VELIZY-VILLACOUBLAY</b>	Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
<b>VERSAILLES</b>	Philippe Pain	Emmanuel Lion
<b>VIROFLAY</b>	Jean-Michel Issakidis	Isabelle Coquelle-Ricq

<b>SITRU</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BOUGIVAL</b>	Luc Wattelle	Jean-Michel Hua
	Vincent Mezure	
	Jean-Marie Clermont	
<b>LA CELLE-SAINT-CLOUD</b>	Jean-Christian Schnell	Laurent Boumendil
	Richard Lejeune	
	Vincent Pouyet	

**D.2023.02.15 - Etablissements publics d'enseignement secondaire et supérieur. Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Commission de recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).**

**Commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ.**

**2ème actualisation.**

**Désignation des représentants titulaire et suppléant au sein de la CVEC de l'UVSQ.**

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :
  - Mme Béatrice RIGAUD-JURE en qualité de titulaire,
  - Mme Elodie DEZECOT en qualité de suppléante ;
- 2) les listes des représentants communautaires au sein des instances suivantes sont donc actualisées comme suit :

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) présents sur le territoire communautaire :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean- Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Laurence Josset
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	Lucien René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	Jean-Baptiste de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor

Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

**Commission de la recherche de l'UVSQ :**

Stéphane Grasset
------------------

**Commission de la CVEC de l'UVSQ :**

Titulaire	Suppléant
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

**D.2023.02.16 - Missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs "SQYWAY 16/25", de Paris-Saclay/les Ulis "VITA-LIS" et de Versailles. 2ème actualisation.**

**Remplacement de deux représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles.**

- de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles :
  - M. Jean-Louis Jarrige pour la commune du Chesnay-Rocquencourt,
  - Mme Dominique Pages pour la commune de La Celle-Saint-Cloud ;
- les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des missions locales intercommunales sont donc les suivantes :

**Mission locale de Versailles :**

	Commune	Représentant
1	Bailly	Caroline De Sazilly
2	Bougival	Nathalie Jaquemet
3	Buc	Celeste Messina
4	Châteaufort	Françoise Forziani
5	Fontenay-le-Fleury	Sabrina Juillet Garzon
6	Jouy-en-Josas	Jean-François Aubert
7	La Celle-Saint-Cloud	Dominique Pages
8	Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-Louis Jarrige
9	Les Loges-en-Josas	Lyse-Marie Clisson
10	Noisy-le-Roi	Patrick Koeberlé
11	Rennemoulin	Arnaud Hourdin
12	Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
13	Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza
14	Vélizy-Villacoublay	Michael Janot
15	Versailles	Béatrice Rigaud-Juré
16	Versailles	Charles Rodwell
17	Viroflay	Arnaud Brosset

**Mission locale de Paris-Saclay/Les Ulis, « VITA-LIS » :**

Titulaire	Suppléante
Philippe Baud	Danièle Boudy

**Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 » :**

Titulaire	Suppléante
Françoise Delivet	Laurent Braconnier-de-Oliveira

**D.2023.02.17 - Centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH). Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour un montant annuel de cotisation de 600 € ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat d'adhésion, à régler la cotisation chaque année à la centrale d'achat du RESAH et tout document y afférent ;
- de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

**D.2023.02.18 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Mise à jour du tableau des effectifs (février 2023).**

D'adopter les tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour l'année 2023, tels que présentés en annexes 1 et 2 à la présente délibération, à savoir :

- 270 postes au titre du budget principal (cf. annexe 1),
- 29 postes au titre du budget annexe assainissement (cf. annexe 2).

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président

(signé)

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

**Décisions prises par le Président et le Bureau**

sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales

<b>DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>
dB.2022.166	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la gare routière de Vélizy 2.	24/11/2022
dB.2022.167	Renonciation au droit de priorité - parcelles AA n°9 et AA n°10 à Châteaufort.	24/11/2022
dB.2022.168	Attribution de subventions exceptionnelles à 3 associations de coopération décentralisées : - la Cité Hydraulique d'Angkor (ACHA) - les Cités Unies Liban /bureau technique des Villes Libanaises - Eau et Vie.	24/11/2022
dB.2022.169	Festival ElectroChic #7 - billetterie en ligne Conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les villes de Bailly, Bois d'Arcy, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité Local des Jeunes de Fontenay-le-Fleury, l'association Soundmotion, Versailles Palais des Congrès et l'Onde - Théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay.	01/12/2022
dB.2022.170	Partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Source de Viroflay et le Conservatoire de Grenoble.	01/12/2022
dB.2022.171	Convention de participation au projet SPÔTT (Contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) Seine-Aval 2022-2023.	01/12/2022
dB.2022.172	Attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour le projet de récupération des eaux pluviales sur le site Paul-Philippe (Versailles).	15/12/2022
dB.2022.173	Personnel territorial. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passé par le Centre de Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande couronne de la région Ile-de-France.	15/12/2022
dB.2022.174	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Versailles Habitat de 2 897 592,74 € pour l'opération de 36 logements sociaux de type PLAI sis route de Saint-Cyr à Versailles.	15/12/2022
dB.2022.175	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Versailles Habitat de 3 043 404,62 € pour l'opération de 21 logements sociaux de type PLAI sis quartier de Gally, route de Saint-Cyr à Versailles.	15/12/2022
dB.2022.176	Partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	15/12/2022
dB.2022.177	Convention 2022 avec l'Association French Tech Paris-Saclay.	15/12/2022
dB.2022.178	Protocole transactionnel avec la société Henry Steyaert pour la libération des locaux et espaces occupés au Moulin de Saint-Cyr au 31 janvier 2023 : indemnité d'éviction de 1 764 608,50 € et abandon des loyers jusqu'au 31 décembre 2022.	15/12/2022
dB.2022.179	Protocole transactionnel avec la société PCR pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 31 janvier 2023 : abandon de tous les loyers et absence de versement d'indemnité d'éviction.	15/12/2022
dB.2022.180	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société du Grand Paris pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express.	12/01/2023
dB.2022.181	Avenant n°1 à la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD).	12/01/2023
dB.2023.001	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social DOMNIS de 894 091 € pour l'opération d'une résidence étudiante de 9 logements sociaux de type PLUS sis 10 rue Borgnis Debordes à Versailles.	26/01/2023
dB.2023.002	Demande de préemption par le biais de la convention SAFER.	26/01/2023

**DECISIONS DU PRESIDENT**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>
dP.2022.056	Actualisation de la régie de recettes et d'avances de la pépinière d'entreprises désormais dénommée régie de recettes et d'avances de la Maison des Entreprises.	24/11/2022
dP.2022.057	Assainissement. Procès-verbal de mise à disposition par la commune de Noisy-le-Roi à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des biens relatifs à l'assainissement et leur financement.	15/11/2022
dP.2022.058	Prolongation du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	24/11/2022
dP.2022.059	Demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	24/11/2022
dP.2022.061	Demande de subventions au Département des Yvelines et à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique pour les festival ElectroChic #7.	01/12/2022

dP.2022.062	Demande de financement pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un réseau de chaleur sur les villes de Bailly, Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi à l'ADEME et la Région Ile-de-France.	01/12/2022
dP.2022.064	Assainissement : procès-verbal de mise à disposition par la commune de Bougival à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des biens relatifs à l'assainissement et leur financement.	01/12/2022
dP.2022.066	Adhésion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc à l'association Conservatoires de France.	13/01/2023
dP.2023.001	Personnel Territorial. Recours à un agent contractuel sur un poste existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	09/01/2023
dP.2023.002	Signature de la convention Move in Saclay.	19/01/2023
dP.2023.003	Demande de financement pour la réalisation d'études relatives à la création de réseaux de chaleur sur le territoire de Versailles Grand Parc auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.	19/01/2023
dP.2023.004	Personnel Territorial. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	26/01/2023
dP.2023.005	Convention de mise à disposition d'un bureau au Théâtre du Grenier de Bougival au profit de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc.	19/01/2023

*Les décisions dP.2022.060, 063, 065 et 067 sont sans objet.*

**Tableau des durées d'amortissement des biens acquis à partir du 1er janvier 2023**

libellé	article nature	durée d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>Frais d'études liés aux documents d'urbanisme</b>	<b>202</b>	
Frais liés aux documents urbanisme	202	5
<b>Frais d'études et d'insertion</b>	<b>203</b>	
Frais d'études non suivis de travaux	2031	5
Frais d'insertion non suivis de travaux	2033	5
<b>Subventions d'équipement versées pour le financement :</b>	<b>204</b>	
De biens mobiliers, matériels et études	204...1	5
De bâtiments et d'installations	204...2	30
De projet d'infrastructure d'intérêt national	204...3	40
<b>à l'Etat</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204111	5
pour des bâtiments et installations	204112	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204113	40
<b>à la Région</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204121	5
pour des bâtiments et installations	204122	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204123	40
<b>au Département</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204131	5
pour des bâtiments et installations	204132	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204133	40
<b>aux communes membres de VGP</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	2041411	5
pour des bâtiments et installations	2041412	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	2041413	40
<b>aux autres communes</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	2041481	5
pour des bâtiments et installations	2041482	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	2041483	40
<b>aux organismes publics divers</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204181	5
pour des bâtiments et installations	204182	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204183	40
<b>aux personnes de droit privé</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	20421	5
pour des bâtiments et installations	20422	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	20423	40
<b>en nature aux organismes publics</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204411	5
pour des bâtiments et installations	204412	30
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204413	40
<b>en nature aux organismes de droit privé</b>		
pour des biens mobiliers, matériels et études	204421	5
pour des bâtiments et installations	204422	30

**Tableau des durées d'amortissement des biens acquis à partir du 1er janvier 2023**

libellé	article nature	durée d'amortissement
pour un projet d'infrastructure d'intérêt national	204423	40
<b>Concessions, brevets, licences, marques, procédés,...</b>	<b>2051</b>	
logiciels bureautiques	2051	5
logiciels de production	2051	7
droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU)	2051	15
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>2088</b>	
Autres immobilisations incorporelles	2088	5
<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>Agencements et aménagements de terrains</b>	<b>212</b>	
Autres agencements et aménagements (plantations d'arbres)	2128	15
<b>Constructions</b>	<b>213</b>	
Constructions de bâtiments privés : immeubles de rapport	21321	30
Constructions de déchèterie	2138	15
<b>Constructions sur sol d'autrui</b>	<b>214</b>	
Immeuble de rapport : Maison des entreprises (bail signé avec Versailles)	2142	30
Installations générales : Aire d'accueil des gens du voyage (bail signé avec Jouy-en-Josas)	2145	10
<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>215</b>	
Installations de voirie : vidéoprotection	2152	20
Installations de voirie : signalétique, matériels	2152	7
Autres réseaux : fibre optique	21538	15
Autres matériels et outillage de voirie : points d'apports volontaires	215738	10
<b>Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</b>	<b>217</b>	
Autres réseaux mis à disposition : réseaux eaux pluviales	217538	50
<b>Matériels de transport</b>	<b>2182</b>	
véhicules 2 roues	21828	5
poids lourds-engins	21828	10
véhicules légers	21828	7
véhicules utilitaires	21828	8
autres matériels de transport	21828	5
<b>Matériel informatique</b>	<b>2183</b>	
autres matériels d'impression	21838	5
gros matériel administratif	21838	15
matériel administratif	21838	5
autre matériel informatique	21838	5
<b>Matériel de bureau et mobilier</b>	<b>2184</b>	
matériel de bureau et mobilier	21848	10
<b>Matériel de téléphonie</b>	<b>2185</b>	
matériel de téléphonie	2185	2
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2188</b>	

**Tableau des durées d'amortissement des biens acquis à partir du 1er janvier 2023**

<b>libellé</b>	<b>article nature</b>	<b>durée d'amortissement</b>
bacs roulants de collecte des déchets	2188	7
composteurs des déchets	2188	5
clavier à cordes	2188	15
instruments de musique dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 € TTC	2188	10
instruments de musique dont la valeur est supérieure ou égale à 500 € TTC et inférieure à 5 000 € TTC	2188	5
matériel électrique d'amplification	2188	5
matériel audiovisuel	2188	5
extincteurs	2188	10
autres immobilisations corporelles	2188	7

## 1- Budget principal

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 11 FEVRIER 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 03 JANVIER 2023			MODIFICATIONS AU 01 MARS 2023		EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01 MARS 2023
			TOTAL DES EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 03 JANVIER 2023	Nombre de postes budgétaires pourvus	Nombre de postes budgétaires vacants	Suppression	Création	
Directeur général des services	A	1	1	1				1
Directeur général adjoint des services	A	2	1	1				1
Collaborateur de cabinet	A	0	0					0
Directeur général des services techniques	A	0	0					0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>								
Administrateur hors classe	A	0	0	0	0			0
Administrateur	A	1	1	1	0			1
Attaché hors classe	A	1	1	1	0			1
Directeur territorial	A	0	0					0
Attaché Principal	A	3	4	3	1			4
Attaché	A	17	19	18	1		2	21
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0	0			0
Rédacteur principal 2ème classe	B	8	7	7	0			7
Rédacteur	B	15	18	17	1			18
classe	C	6	5	5	0			5
classe	C	1	1	1	0			1
Adjoint administratif	C	4	4	4	0			4
Receveur principal	C	0	0	0	0			0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>62</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>								
Ingénieur en chef hors classe	A	0	0	0	0			0
Ingénieur en chef	A	0	0	0	0			0
Ingénieur en chef classe normale	A	0	0	0	0			0
Ingénieur principal	A	5	5	5	0			5
Ingénieur hors classe	A	0	1	1				
Ingénieur	A	6	5	3	2			5
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	1	0			1
Technicien principal 2ème classe	B	4	7	7	0			7
Technicien	B	4	2	2	0		1	3
Agent de maîtrise principal	C	4	4	4	0			4
Agent de maîtrise	C	2	2	2	0			2
Adjoint Technique principal 1ere classe	C	0	0	0	0			0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	0	0	0	0			0
Adjoint technique	C	12	11	9	2			11
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>38</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>39</b>
<b>FILIERE SOCIALE (3)</b>								
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)</b>								
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (5)</b>								
Conservateur du patrimoine en chef	A	0	0	0	0			0
Conservateur du patrimoine	A	0	0	0	0			0
Conservateur des bibliothèques en chef	A	0	0	0	0			0
Conservateur des bibliothèques	A	0	0	0	0			0
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0	0	0			0
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1	1	1	0			1
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 2ème cat.	A	1	1	1	0			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	30	30	26	4			30
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	33	32	31	1			32
Bibliothécaire	A	0	0	0	0			0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	0	0	0	0			0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	1	0			1
Assistant de conservation	B	0	0	0	0			0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	50	52	44	8			52
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	46	44	38	6			44

Assistant d'enseignement artistique	B	5	5	2	3			5
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	C	1	1	1	0			1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0	0	0	0			0
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0			0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>168</b>	<b>167</b>	<b>145</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>167</b>
FILIERE ANIMATION (6)								
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
POLICE MUNICIPALE (7)								
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
SPORT (8)								
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL STATUTAIRE (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>265</b>	<b>267</b>	<b>238</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>270</b>
NON STATUTAIRE								
TOTAL NON STATUTAIRE								
<b>TOTAL GENERAL STATUTAIRE + NON STATUTAIRE</b>		<b>264</b>	<b>267</b>	<b>238</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>270</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C

## 2 - Budget annexe

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 11 FEVRIER 2022	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 03 JANVIER 2023		
			TOTAL DES EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 03 JANVIER 2023	Nombre de postes budgétaires pourvus	Nombre de postes budgétaires vacants
Directeur général des services	A				
Directeur général adjoint des services	A				
Collaborateur de cabinet	A				
Directeur général des services techniques	A				
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>					
Administrateur hors classe	A				
Administrateur	A				
Attaché hors classe	A				
Directeur territorial	A				
Attaché Principal	A				
Attaché	A				
Rédacteur principal 1ère classe	B				
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	2	
Rédacteur	B				
Adjoint administratif principal 1ère classe	C		1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	1			
Receveur principal	C				
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>					
Ingénieur en chef hors classe	A	0			
Ingénieur en chef	A	0			
Ingénieur en chef classe normale	A	0			
Ingénieur principal	A	0			
Ingénieur	A	1	2	2	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	6	4	3	1
Technicien	B	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2	0
Agent de maîtrise	C	1	1	1	0
Adjoint Technique principal 1ere classe	C	4	5	2	3
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	6	6	6	0
Adjoint technique	C	4	4	4	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>26</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE SOCIALE (3)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (5)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION (6)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>POLICE MUNICIPALE (7)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SPORT (8)</b>					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL STATUTAIRE (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>29</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>4</b>
<b>NON STATUTAIRE</b>					
Assistantes maternelles					
<b>TOTAL NON STATUTAIRE</b>		<b>0</b>			
<b>TOTAL GENERAL STATUTAIRE + NON STATUTAIRE</b>		<b>29</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>4</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C